UNE JOURNÉE SUR UNE PLAGE ALGÉROISE

Quand le bikini côtoie le burkini

Les plages algériennes ont finalement cette particularité d'offrir à qui les observe bien, un tableau parfait des différentes franges de la composante algérienne. Des images colorées, des scènes souvent révélatrices de profondes différences sur un fond d'anarchie qui profite à certains.

Abla Cherif - Alger (Le Soir) - Le vieux propriétaire du restaurant qui jouxte la plage de la «Madrague» les surnomme les «requins». Eux ne s'en plaignent pas, ils en ont entendu d'autres et ne s'en sont pas offusqués pour autant. Ces jeunes qui gravitent autour des lieux depuis de longues années font désormais partie du décor.

Les habitants du quartier les connaissent, et eux aussi ont fini par s'habituer aux visages de ces familles qui fuient les grosses chaleurs des villes. Entre les deux, une courtoisie souvent feinte, avec certains des disputes éclatent parfois en raison des prix proposés. 500 DA une table et quatre chaises demeure une somme élevée pour tous ces pères de famille que les enfants attendent avec impatience en fin de journée pour un plongeon à la mer. «Multipliéé par trois, plus les jours de week-end, cela fait près de 5 000 DA la semaine. Les prix ont baissé certes, car auparavant les tarifs étaient fixés à 1 000 DA pour la seconde rangée et 1 500 DA pour les tables au bord de l'eau, mais 500 DA, c'est encore cher payé».

Les querelles éclatent le plus souvent à l'arrivée, lorsque les familles se voient exiger le paiement immédiat des places qu'elles n'ont pas forcément choisies. «J'ai envie de m'allonger sur le sable, nous avons aussi nos chaises et notre parasol, mais comme toujours, il n'y a pas de place pour nous, les tables occupent tout l' espace, on est forcé d'en prendre une. Je ne sais même pas si je vais me plaire ici, et il me demande de payer avant même que je m'installe», se plaint un père accompagné de sa famille. Cette fois pourtant la discussion tourne court. Les jeunes versés dans le commerce des tables et parasols craignent visiblement d'attirer l'attention des policiers qui circulent en permanence sur la route non loin de là. Aujourd'hui leur présence dissuade aussi les fameux «parkingueurs» aux sacoches bourrées de pièces de 100 DA obtenues auprès des automobilistes qui garent ici.

Depuis l'ouverture de la saison estivale, une petite partie de la route a été réquisitionnée par un entrepreneur privé qui a monté un aquapark. L'espace est réservé aux personnes désirant plonger du haut des jeux gonflables qui flottent sur la mer.

Pour installer son aquapark, le responsable du projet a obtenu un agrément qui lui a permis de s'approprier une partie de la plage au grand désarroi des habitués des lieux contraints à se serrer dans l'espace restant. Sous des parasols aux couleurs chaudes, les citoyens tentent de marquer leur territoire comme ils peuvent : en laissant traîner des serviettes, des chaussures, ou des jouets de plage.

Des images révélant de profondes différences de mode de vie retiennent l'attention. Des jeunes filles en bikini évoluent entre mer et sable sans se soucier des regards. Les plus prudes enfilent un short en jean ou un paréo après la baignade. Les autres préfèrent se dorer à peine vêtues sans prêter attention à toutes celles qui étendent des draps autour du parasol pour éviter ces images qui dérangent. Mais dans l'eau, impossible de faire autrement que de se côtoyer. Des femmes en hidjab, en pantalon et tee-shirt, robes longues qui collent au corps une fois mouillées, jeunes filles en maillot deux pièces dansant sur des planches de surf, maillots adidas adhérents aux formes, des hommes en tricot de peau et shorts longs...

Photo : Samir Sid

Les femmes osent à peine se tremper les pieds.

Les flots vont et viennent soulevant les célèbres sachets plastiques noirs et autres détritus repoussants. Ils accentuent le vertige de ceux qui observent de trop près les scènes qui se répètent, qui se poursuivent même à la tombée de la nuit lorsque les familles arrivent avec une bougie et un sac plein de nourriture savourer le repas du soir loin de la chaleur d'Alger. Puis, lorsque le muezzin appelle à la prière, les fidèles se tournent vers la qabla pour accomplir leur devoir. Un peu plus loin, des jeunes s'adonnent à une partie de domino sous des airs de raï.

Dans une voiture, radio Boumerdès transmet une émission religieuse au cours de laquelle un auditeur demande à un religieux si l'Islam lui permet de se rendre sur toutes ces plages où les femmes osent à nouveau nager en bikini... Toutes les franges de la société algérienne réunies le temps d'une journée à la plage.

A. C.

COMMERCE DE PRODUITS AGRICOLES

Le «bon de transaction»pour lutter contre l'informel

Au vu de la spéculation qui fait débat depuis de nombreuses années et de l'économie parallèle qui prend de l'ampleur, dans le secteur de la production agricole, le gouvernement décide de prendre les choses en main, en imposant aux grossistes l'usage du bon de transaction commerciale, tenant lieu de facture qui s'inscrit dans le décret exécutif n°16-66 du 16 février 2016, définissant le modèle du document, tenant lieu de facture ainsi que les catégories d'opérateurs tenus de l'utiliser.

Mounira Amine-Seka - Alger (Le Soir) - C'est dans cette perspective que le ministre du Commerce, Monsieur Ahmed Abdelhafid Saci, a présidé, hier, à la Société algérienne des foires et des expositions (Safex), une rencontre nationale de l'ensemble des acteurs intervenant dans la chaîne de distribution. A ces derniers, il affirmera que «ce document remplacera les factures et touchera toute la chaîne commerciale, jusqu'au consommateur. Ceci rentre dans le cadre de la volonté du gouvernement à préserver la régulation du marché, lutter contre la spéculation et par conséquent, préserver le pouvoir d'achat». Ce document sera établi par l'agent économique lors de la vente faite au profit de l'acheteur. Le bon de transaction commerciale doit compter les prix convenus entre l'agent économique et l'acheteur, qu'ils soient provisoires ou pas, y compris sous forme de fourchette de prix.

Le but étant de garantir la transparence des transactions, de connaître les quantités vendues et les prix pratiqués. Le circuit de commercialisation, allant de la production jusqu'à la distribution au consommateur, sera maîtrisé. A propos des factures, M. Yacef Belkacem Arab, le directeur général des recherches et vérifications, du ministère des Finances, a précisé que le contrôle se fait sur la pièce (facture), lors de vérifications ponctuelles des comptabilités.

Des contrôles qui aboutissent à la découverte de fausses factures, comme à des factures fictives où la quantité affichée ne correspond pas à la réalité. M. Yacef a également précisé que les apicoles, les avicoles, les ostréicoles, les mytilicoles, les cuniculicoles et les exploitants de champignonnières, relevant du secteur agricole, que ce soit des activités d'agriculture et/ou d'élevage, sont considérés comme des revenus agricoles tirés des activités ; et c'est pourquoi, ces domaines ne sont pas astreints de tenir une comptabilité, ajoutant que les produits agricoles sont exonérés d'impôts, sauf ceux industrialisés.

Quant aux artisans, ils sont exonérés d'impôts, contrairement aux entreprises artisanales qui emploient du personnel, à l'exemple de l'artisan de bijoux en argent, car la matière première qu'est l'argent est achetée au marché noir.

Les différents acteurs de quelques ministères, invités par le ministre à faire part de leurs observations et suggestions, quant à l'application de ce bon de transaction commerciale, se sont succédé au pupitre. Si quelques-uns sont partants pour l'application immédiate du décret, d'autres ont demandé un peu plus de temps pour la campagne de sensibilisation auprès des agriculteurs et des éleveurs, proposant le début de l'application à la rentrée sociale 2018, réclamant également de revoir le nombre des documents imposés à la baisse.

Objectif, garantir la transparence des transactions.

Un autre intervenant a proposé à ce que l'application de cette démarche soit entamée au niveau des grands points de production, tels que El Oued et Ménéa où la production se compte à coups de centaines de tonnes, puis, graduellement à travers les autres points. Le représentant de la région de Saïda a fait remarquer la barrière de la langue. Le document n'étant disponible que dans les deux langues arabe et français, «il est impossible à ces agriculteurs de s'exécuter», a-t-il souligné.

Quant aux présidents des différentes associations de la défense des consommateurs, M. Mustapha Zebdi a fait observer à l'assistance que 80% des éleveurs de poulets ne sont pas agréés et donc, ne sont pas en possession de la carte sur laquelle est censé s'inscrire le numéro d'identification fiscale.

Un autre président a demandé à ce qu'un fichier national soit établi où les agriculteurs artisans et éleveurs seront affichés pour garantir la traçabilité et l'étiquetage.

La grande question posée par plus d'un et qui demeure sans réponse est : «Comment convaincre certains grossistes qui ne se sont jamais acquittés des impôts, de les payer aujourd'hui, sachant que la TVA est passée de 17 à 19%?».

M. A.-S.